

Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-DJC-24/06/2020

Date de publication : 24/06/2020

Date de fin de publication : 25/02/2021

DJC - Dispositions juridiques communes

Positionnement du document dans le plan :

[DJC - Dispositions juridiques communes](#)

Sous l'intitulé « dispositions juridiques communes » sont exposées des dispositions particulières ou générales non strictement fiscales touchant à l'établissement de l'impôt, ou à son contrôle, ou encore évoquant certaines règles de procédure ou certains dispositifs juridiques spécifiques pouvant avoir des incidences sur le plan fiscal.

Sont ainsi évoqués dans la présente série :

- l'adaptation des délais de procédures administratives et juridictionnelles et des formalités en période de crise sanitaire COVID-19 ([BOI-DJC-COVID19](#)) ;
- l'accès aux documents administratifs ([BOI-DJC-CADA](#)) ;
- la finance islamique et ses outils ([BOI-DJC-FIN](#)) ;
- les organismes agréés - centres de gestion, associations agréés et organismes mixtes de gestion agréés ([BOI-DJC-OA](#)) ;
- les professionnels de l'expertise comptable ([BOI-DJC-EXPC](#)) ;
- le dispositif des tiers de confiance ([BOI-DJC-TDC](#)) ;
- la définition du Trust ([BOI-DJC-TRUST](#)) ;

- le secret fiscal ([BOI-DJC-SECR](#)) ;

- le dispositif de l'attestation de régularité fiscale ([BOI-DJC-ARF](#)) ;

- les comptes bancaires inactifs et les contrats d'assurance-vie en déshérence ([BOI-DJC-DES](#)).